

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0027/2021	Objet : Débat d'Orientations Budgétaires- Exercice 2021

Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

Absents représentés : Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE.**Absents** : /

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionnant le caractère obligatoire de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 indiquant que le Débat d'Orientations Budgétaires doit faire l'objet d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ;

Vu la Commission Finances du 20 février 2021, qui a pris acte du ROB ;

Considérant que ce rapport doit

- présenter la loi de finances et ses répercussions sur la commune ;
- comporter les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ; la présentation des engagements pluriannuels et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**A l'unanimité**

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2021 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), ci-annexé.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 4 mars 2021



Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr